

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 5 mars 2026**

---

Communication n° 10/03.2026

Objet: vidéosurveillance

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2026, le système de vidéosurveillance est en service sur les sites couverts par l'autorisation de la Préfecture du 16 juin 2025, à savoir :

- Complexe scolaire du Cherrat/Sous-Allens,
- Buvette de foot/Skatepark,
- Parc à vélos de la gare,
- Eco-points de Marcy.

Concernant la demande complémentaire, l'autorisation de la Préfecture a été délivrée le 30 septembre 2025. Les travaux d'installation sont en cours et la mise en service est prévue dans les jours qui viennent sur les sites suivants :

- Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin,
- Déchèterie,
- P+R du Glapin.

Le règlement, la directive ainsi que les plans qui s'y rapportent sont disponibles sur le site internet communal.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 mars 2026/nm – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*